



**ANSD**

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE  
ET DE LA DEMOGRAPHIE

# SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL EN 2011

Version définitive

**FEVRIER 2013**

**Directeur Général, Directeur de publication**
**Babakar FALL**

Directeur Général Adjoint	Mamadou Falou MBENGUE
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale	Mamadou Alhousseynou SARR
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales	Cheikh Tidiane NDIAYE
<b>Directeur du Management de l'Information</b> Statistique	Mamadou NIANG
<b>Directeur de l'Administration</b> Générale et des Ressources Humaines	Dame DIA
Agent Comptable Particulier (ACP)	El Hadji Amadou DIOP YAGUE
Chef par intérim de la Cellule de Programmation, <b>d'Harmonisation</b> , de Coordination Statistique et de Coopération Internationale	Mam Siga NDIAYE

**COMITE DE LECTURE ET DE CORRECTION**

Hamidou BA, Mamadou BAH, Baba NDIAYE,  
Mamadou DIENG, El Hadji Malick GUEYE

**COMITE DE REDACTION**

0. PRESENTATION DU PAYS	Hamidou BA
1. DEMOGRAPHIE	Mahmouh DIOUF
2. MIGRATION INTERNATIONALE	Madon AWISSI & Awa CISSOKO
3. EDUCATION	Samba NDIAYE & Adjibou Oppa BARRY
4. EMPLOI	Nalar K. Serge MANEL & Jean Rodrigue MALOU
5. SANTE	Abdou GUEYE & Atoumane FALL
6. JUSTICE	Jean Pierre Diamane BAHOM
7. ASSISTANCE SOCIALE	Ndèye Aïda FAYE
8. EAU ET ASSAINISSEMENT	Samba NDIAYE & Momath Cisse
9. AGRICULTURE	Fodé DIEME
10. ENVIRONNEMENT	Mamadou FAYE
11. ELEVAGE	Modou Ndour FAYE
12. PECHE MARITIME	Astou DAKONO
13. TRANSPORT	Idrissa DIAGNE
14. TOURISME	Adama SECK
15. BTP	Fahd NDIAYE
16. PRODUCTION INDUSTRIELLE	Maxime NAGNONHOU
17. INSTITUTIONS FINANCIERES	Mody DIOP
18. COMMERCE EXTERIEUR	Daouda BALLE
19. COMPTES ECONOMIQUES	Ngalgou KANE
20. PRIX A LA CONSOMMATION	Baba NDIAYE
21. FINANCES PUBLIQUES	Madiaw DIBO

**AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE**

Rue de Diourbel X Rue de St-Louis - Point E - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : [www.ansd.sn](http://www.ansd.sn) ; Email: [statsenegal@ansd.sn](mailto:statsenegal@ansd.sn)

**Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers**

**ISSN 0850-1491**

## Introduction

L'élevage constitue de nos jours une importante source de revenus pour une grande partie des populations dans les pays au Sud du Sahara. **L'agriculture et l'élevage contribuent de manière significative** à la lutte contre la pauvreté (Autisier 1994 ; Moustier et David 2001 ; Gerstl 2001) dans les pays en voie de développement. Au Sénégal, **l'élevage est l'un des principaux secteurs d'activités** où évoluent les plus pauvres. **Il est d'autant plus important qu'en 2010, ce secteur focalise 350 000 familles<sup>42</sup>, soit un effectif de 3 millions d'individus concernés. Cependant, l'élevage est confronté à de nombreuses contraintes qui entravent son essor, en dépit de ses potentialités.**

Le présent chapitre décrit la situation du secteur **de l'élevage de l'année 2011. Dans sa première partie,** il présente les atouts de l'élevage et identifie les **contraintes qui entravent l'essor** de ce secteur. La deuxième partie aborde **les stratégies mises en œuvre** pour son développement. La troisième et dernière partie traite des performances du secteur.

---

<sup>42</sup> Source : Direction de l'Elevage

## XI.1. ATOUTS ET CONTRAINTES DU SECTEUR

Le secteur de l'élevage regorge d'atouts qui peuvent être exploités. Il s'agit, entre autres, de l'existence d'un cadre réglementaire propice, du bon maillage du pays par les services de l'élevage, de la forte demande en produits animaux et du contrôle satisfaisant de la situation sanitaire du cheptel.

Malgré ses multiples atouts, le secteur de l'élevage reste confronté à des menaces et des contraintes susceptibles d'impacter négativement sur ses résultats et son développement. Parmi celles-ci figurent la vulnérabilité du cheptel (feux de brousse, accès à l'eau, etc.), les problèmes fonciers (réduction de l'espace pastoral par l'avancée du front agricole, urbanisation), le faible potentiel génétique des races locales pour certaines spéculations, l'incidence de maladies animales endémiques, émergentes, ré-émergentes et transfrontalières, l'insuffisance d'infrastructures de base, les conflits fréquents entre éleveurs et agriculteurs, le faible niveau de financement public et la faible qualité des statistiques animales. En outre, le secteur souffre d'un déficit de ressources humaines qualifiées dans ses différents services.

## XI.2. STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE

A travers le document de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) et le Document de Politique Economique et Sociale (DPES) 2011-2015, l'Etat du Sénégal décline les différentes politiques mises en œuvre en faveur du développement du secteur de l'élevage. Le DPES stipule que des changements d'option et de stratégie doivent être opérés de manière à sécuriser l'élevage pastoral et à favoriser l'émergence d'exploitations de type nouveau bien adaptées aux réalités des marchés. L'objectif visé dans ces deux documents est d'accroître la productivité, les productions et les revenus des éleveurs. Aussi, le Gouvernement du Sénégal avait-il mis en place le Plan National de Développement de l'Elevage (PNDE) comme cadre de mise en œuvre de la Loi d'Orientation Agro Sylvopastorale (LOASP) dans le secteur de l'élevage. L'année 2011 est marquée par la finalisation et la validation technique du PNDE. Ce dernier est le cadre de référence pour l'ensemble des interventions dans le domaine. Il est en cohérence avec les orientations du DPES pour ce qui concerne le secteur de l'élevage et vise à promouvoir le développement dudit secteur. En effet, le PNDE a pour objectif de : « *faire de l'élevage un secteur performant, capable de satisfaire, au moins, la demande nationale en produits animaux et d'assurer la promotion socio économique de ses acteurs, à l'horizon 2026* ».

Il s'appuie sur quatre (4) axes stratégiques que sont :

- l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières animales, afin **d'augmenter les productions animales** pour satisfaire la demande nationale et gagner des parts de marché à l'exportation ;
- la **création d'un environnement favorable au développement des productions animales** pour contribuer à l'amélioration des conditions sanitaires et zootechniques du cheptel ;
- l'amélioration de la mise en marché des produits animaux pour assurer la qualité des produits animaux et protéger la santé publique ;
- le renforcement du cadre **institutionnel d'intervention** pour améliorer le pilotage du secteur.

Le PNDE se décline en 12 Programmes Thématiques Majeurs (PTM) qui fédèrent **l'ensemble des préoccupations exprimées lors du diagnostic participatif** :

- le développement pastoral ;
- le développement **des compétences des acteurs de l'élevage** ;
- la sécurisation de la production ;
- le développement des industries animales ;
- **l'appui** aux productions animales ;
- **l'appui-conseil** aux éleveurs et pilotage du secteur ;
- le financement des activités du secteur ;
- la protection zoo-sanitaire et santé publique vétérinaire ;
- le système d'information de gestion de l'élevage et plan de communication ;
- le plan de gestion des ressources humaines ;
- le cadre législatif et réglementaire ;
- les mesures d'accompagnement.

**Au niveau sectoriel, l'élevage s'est doté d'une** Lettre de Politique Sectorielle dont la mise en œuvre, à travers une programmation rigoureuse, s'appuie sur un Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme (CDSMT). **L'orientation stratégique du CDSMT est** aussi en parfaite adéquation avec le PNDE sur la période 2009-2011. Différents projets et programmes ont été exécutés. La Nouvelle Initiative Sectorielle pour le **Développement de l'Élevage (NISDEL)** est une initiative mise en œuvre depuis quelques années pour développer le secteur de l'élevage.

Certains des objectifs généraux visés par cette initiative sont les suivants : (i) **sécuriser l'élevage pastoral**, (ii) accélérer la modernisation et la diversification

durables des systèmes de production, (iii) garantir la qualité et la traçabilité des **produits d'origine animale**, (iv) reconquérir le marché intérieur, (v) développer une nouvelle dynamique **pour l'accès aux marchés extérieurs**, (vi) réduire la pauvreté et la malnutrition en augmentant les revenus des producteurs.

De manière plus spécifique, ce programme vise à mettre en place 9 600 unités de production modernes et réaliser **la stabulation d'environ 230 000 bovins et 300 000 ovins/caprins**. En outre, il cherche à développer la traction animale dans des systèmes intégrés élevage-agriculture durables et les exportations des viandes bovine et ovine (notamment vers les pays du Golf), de volailles, de porcs (Guinée Bissau, Gambie) et de miel (label « Made in Sénégal » « TOUBACOUTA »). Enfin, il vise à **moderniser la production porcine par l'amélioration de l'habitat et des conditions d'exploitation en réalisant la stabulation de 80 000 porcins** et améliorer le potentiel génétique de la race chevaline pour la production annuelle de 1 000 poulains de sang.

Pour accélérer l'augmentation des effectifs de bovins et la qualité de leurs productions de viande et de lait, le Gouvernement du Sénégal a entamé en 2010 un **programme d'insémination** artificielle. Le nombre de vaches inséminées en 2011 est évalué à environ 25 000 vaches contre 30 000 vaches en 2010.

### **XI.3. PERFORMANCES ECONOMIQUES DU SECTEUR DE L'ELEVAGE**

#### **XI.3.1. PERFORMANCES DU SECTEUR EN 2011**

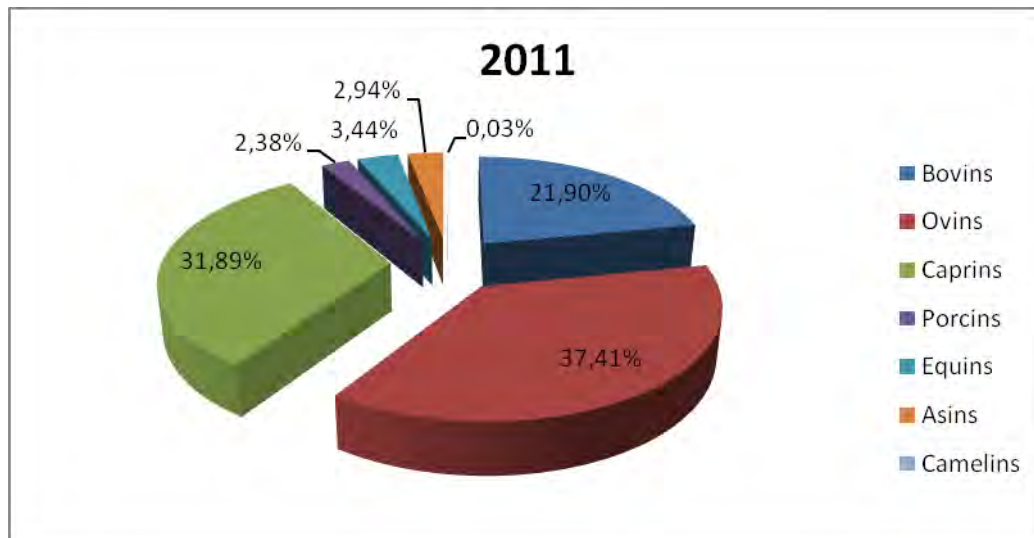
##### ***XI.3.1.1. Cheptel***

L'effectif du cheptel est ressorti à 15 354 685 têtes en 2011 contre 14 971 039 têtes **l'année précédente**, soit une augmentation de 2,2%. Cette hausse est en liaison avec celles des effectifs des caprins (2,8%), porcins (2,8%), ovins (2,6%) et bovins (1,0%).

Le cheptel est dominé par les ovins (37,4%), les caprins (31,9%) et les bovins (21,9%).



**Graphique 11.1 : Répartition du cheptel en 2011**

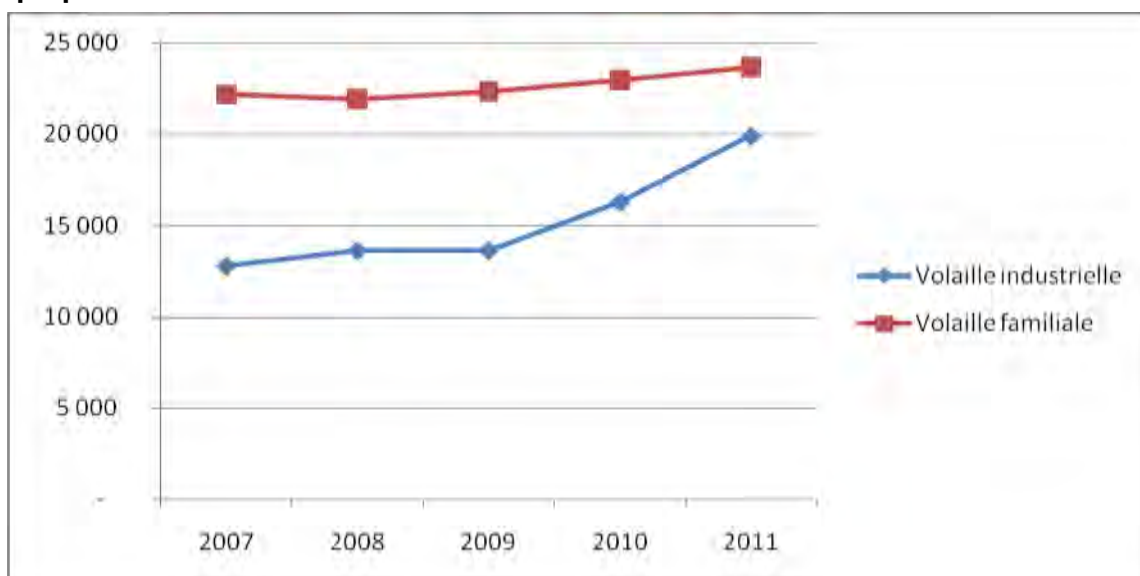


Source : Direction de l'Elevage

### XI.3.1.2. Volaille

Les effectifs de la filière avicole se sont établis à 43,6 millions de têtes en 2011 contre 39,3 millions un an auparavant, soit une hausse de 10,0%. Cette évolution est imputable à la progression de 14,0% de la volaille industrielle qui est passée de 16,3 millions de têtes en 2010 à 19,9 millions en 2011.

**Graphique 11.2 : Evolution des effectifs de volaille en milliers de têtes entre 2007 et 2011**



Source : Direction de l'Elevage

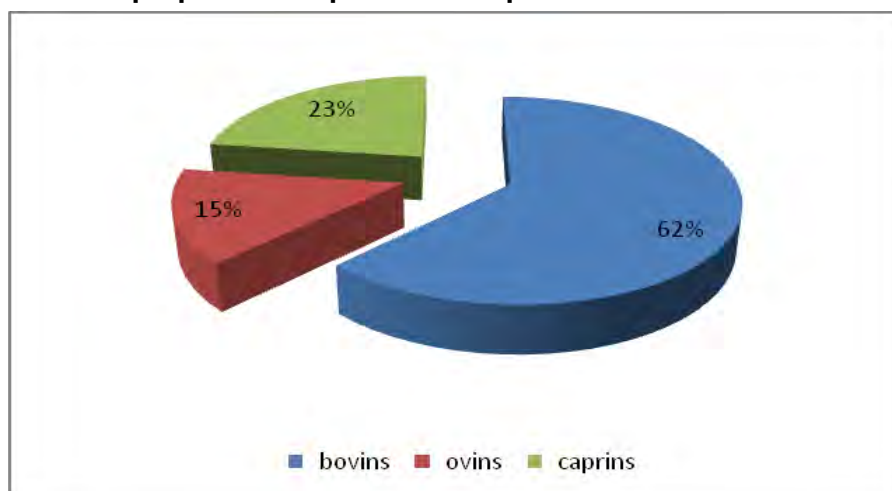
Le nombre d'unités d'œufs est passé de 572,9 millions en 2010 à 605,5 millions en 2011, soit une progression de 5,4%. Cette évolution est consécutive à la reprise notée dans l'élevage de la volaille industrielle.

### **XI.3.1.3. Viande et le lait**

La production de viande est évaluée à 193 311 tonnes en 2011 contre 176 844 tonnes en 2010, soit un accroissement de 9,3%. Cet accroissement est imputable à la hausse de la production **d'ovins et de caprins et surtout de la** volailles dont la production de viande est passée de 45 451 tonnes en 2010 à 55 869 tonnes en 2011, soit une augmentation de 20,0%, résultant de celle des effectifs.

La production de lait a également connu un accroissement de 1,6%, passant de 227 904 mille litres à 231 597 mille litres entre 2010 et 2011, en liaison avec la **progression des productions de lait d'ovins** (2,6%), de caprins (2,8%) et de bovins (1,0%). Le lait produit en 2011 est essentiellement composée du lait de bovins (62,0%), de caprins (23,0%) et **d'ovins** (15,0%). La production extensive représente plus de 84% de la production totale de lait.

**Graphique 11.3 : Répartition de la production de lait en 2011**



Source : Direction de l'Élevage

### **XI.3.1.4. Miel et peaux**

La production de la filière « peaux brutes » est passé de 5 190 tonnes en 2010 à 5 374 tonnes en 2011, soit une progression de **3,5%, résultant de l'accroissement de** la production des peaux brutes de caprins (5,3%) et de bovins (3,0%). La part la plus importante de la production de la filière « peaux brutes » est destinée à **l'exportation. Quant à la production du miel, elle a été quasiment stable en 2011,** atteignant 78 447 litres contre 77 921 litres en 2010. Elle provient essentiellement des massifs forestiers des régions de haute et basse Casamance et du Sénégal Oriental.



### XI.3.2. PERFORMANCES MACROECONOMIQUES

La valeur ajoutée de l'élevage aux prix courants est évaluée à 287 milliards FCFA en 2011 contre 264 milliards de FCFA en 2010, soit une augmentation de 7,9%. Son poids dans la valeur ajoutée totale du secteur primaire a connu une hausse : 28,0% en 2011 contre 23,8% en 2010. **L'élevage a représenté 4,3%** du PIB en 2011 contre 4,2% en 2010. En outre, sa contribution à la croissance du PIB est en baisse, passant de 0,4% en 2010 à 0,2% en 2011.

Au titre des importations<sup>43</sup> de moutons, elles se sont établies, en 2011, à 402 617 moutons contre 281 343 moutons en 2010, soit une augmentation de 121 274 têtes (30,0%). Les moutons importés proviennent du Mali (78,0%) et de la Mauritanie (22,0%).

#### Conclusion

Le **secteur de l'élevage** est caractérisé par une grande diversité de ses produits. Sa valeur ajoutée a connu une hausse de 7,9% entre 2010 par rapport en 2011. Cette situation est à mettre **en relation avec les différentes politiques mises en œuvre** par le gouvernement et les bailleurs de fonds pour développer le dit secteur. Le secteur a enregistré une croissance régulière de sa valeur ajoutée sur la période 2003-2011.

Néanmoins, beaucoup **d'efforts** restent à faire pour propulser le secteur qui occupe une bonne partie de la population rurale.

---

<sup>43</sup> Source : Bilan Tabaski, Direction de l'Elevage